Questions orales



Le 9 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

ENQUÊTES POLICIÈRES

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Mme Rogers

L'hon. M^{me} S. Wilson

Mme Rogers

L'hon. M^{me} S. Wilson

M. LePage

L'hon. M^{me} S. Wilson

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M^{me} Harris

L'hon. Mme Shephard

M^{me} Harris

L'hon. Mme Shephard

M^{me} Harris

L'hon. Mme Shephard



Questions orales

ÉDUCATION

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

M. C. Chiasson

L'hon. M. Cardy

ENQUÊTES POLICIÈRES

M. Coon

L'hon. M. Urquhart

M. Coon

L'hon. M. Urquhart

RECRUTEMENT

M. Austin

L'hon. M. Higgs

M. Austin

L'hon. M. Higgs

NOMINATIONS

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

Questions orales

[Original]

ENQUÊTES POLICIÈRES

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L): Monsieur le président, une terrible tragédie est survenue à Edmundston, la semaine dernière, et nous en sommes très attristés. Une jeune femme autochtone de 26 ans, Chantel Moore, a été tuée par balle au cours de ce qui a été rapporté comme étant un contrôle de bien-être effectué par la police. Le premier ministre peut-il faire le point sur l'enquête relative à cet incident, notamment en ce qui concerne les mesures prises pour garantir l'indépendance de l'enquête?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissant de la question. Oui, la situation qui est survenue il y a environ une semaine est effectivement une terrible tragédie. En ce qui concerne l'enquête sur celle-ci, les autorités du Québec procèdent actuellement à une enquête complète en travaillant avec le corps de police d'Edmundston. Normalement, nous n'avons pas d'unité chargée des enquêtes indépendantes au Nouveau-Brunswick. Nous avons dans le passé eu recours aux gens de la Nouvelle-Écosse, mais, dans ce cas-ci, ils n'étaient pas disponibles. Les gens du Québec qui sont chargés d'enquêtes l'étaient toutefois, et le processus est en cours. Je cherche évidemment moi aussi des réponses à cet égard pour que nous puissions tous comprendre comment nous pouvons faire mieux dans l'avenir.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L): Monsieur le président, c'est important que le public connaisse les faits au sujet de cette affaire. C'est également important de voir comment cela aurait pu être évité, afin que cela ne se reproduise plus au Nouveau-Brunswick. Pouvons-nous nous attendre à ce que les résultats de cette enquête soient rendus publics, avec des recommandations sur la manière dont cela pourrait être évité à l'avenir?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Oui, nous devons avoir accès à tous les renseignements disponibles. À cette étape-ci, je ne sais pas ce qui peut être rendu public et ce qui ne peut pas l'être, mais je veux effectivement aussi être rassuré à cet égard. Je tiens à dire au chef de l'opposition et à mes collègues ici que nous voulons connaître les détails. Je veux



Questions orales

connaître les détails. À ce moment-ci, je ne saurais dire jusqu'à quel point ils peuvent être rendus publics. Toutefois, l'évaluation indépendante a pour but de mettre complètement au jour la situation sous tous ses angles afin que nous comprenions ce qui s'est passé, quelles en sont les raisons, ce qui pourrait être atténué dans l'avenir et ce qui pourrait être changé. Je m'attends à ce que des recommandations en émanent afin de nous donner une nouvelle orientation.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L): Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Cet horrible incident a soulevé des questions difficiles à propos des relations entre nos corps policiers et nos collectivités autochtones. Ferons-nous participer les dirigeants de nos collectivités autochtones en ce qui concerne l'ampleur ou la portée de l'enquête?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Je vous remercie encore une fois de la question. Je ne suis pas en mesure de dire précisément qui participera à l'enquête, mais j'oserais croire que les dirigeants autochtones joueront en effet un rôle, sans aucun doute. Toutefois, ce sera aux autorités chargées de l'enquête d'y voir, vu que tous les renseignements seront dévoilés pour que nous comprenions ce qui s'est passé, ce qui l'explique et ce qui pourrait être évité. D'après ce que j'ai compris, il s'agira d'une évaluation complète et indépendante ; on remuera ciel et terre pour savoir ce qui s'est vraiment passé dans cette situation et ce qui pourra être fait pour éviter qu'un tel incident se reproduise, ce qui est tout aussi important.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L): Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick ne dispose pas de sa propre unité provinciale pour enquêter sur les incidents graves impliquant la police. Le premier ministre l'a mentionné dans sa réponse à la première question. De ce fait, il faut faire appel à des enquêteurs de l'extérieur de la province pour enquêter sur de tels incidents. L'année dernière, il a été signalé que la province envisageait d'avoir sa propre unité de ce type. Estce toujours à l'étude ou le gouvernement est-il d'accord avec la façon de fonctionner à l'heure actuelle?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Encore une fois, je n'ai pas eu de discussions concrètes sur la possibilité d'avoir notre propre unité chargée des enquêtes indépendantes. Je pense qu'il



Questions orales

s'agit d'un domaine dans lequel nous pouvons en fait collaborer entre provinces dans le pays. Je pense que l'indépendance est accrue par le fait que d'autres provinces fournissent une aide et peuvent se rendre sur place, avoir un regard complètement nouveau sur la situation et poser toutes les questions pertinentes. Je ne sais pas si le fait d'avoir notre propre unité d'enquête ajouterait une valeur quelconque au processus. Je peux poser des questions précises pour savoir si des mesures ont été prises à cet égard ou si la possibilité a été envisagée, car je ne suis pas au courant de la question. Je n'ai participé à aucune discussion à ce sujet depuis que je suis au pouvoir.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Mme Rogers (Moncton-Sud, L): Merci, Monsieur le président. En raison de la pandémie de COVID-19, les centres de Services Nouveau-Brunswick, qui fournissent des services au public, ont fermé leurs portes, comme tout le reste, ce qui est tout à fait compréhensible. Toutefois, pour une raison quelconque, ils tardent beaucoup à rouvrir. Je veux être bien claire. La province compte plus de 30 centres de Services Nouveau-Brunswick. Ma question est la suivante: Tous les centres rouvriront-ils, et fourniront-ils exactement les mêmes services qu'avant la pandémie? Il serait bien d'obtenir une réponse claire, comme un oui ou un non.

L'hon. Mme S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre de Services NB, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC): Merci beaucoup de la question. J'ai ainsi l'occasion de dire aux gens du Nouveau-Brunswick à quel point je suis fière des employés de Services Nouveau-Brunswick et de la façon dont ils ont répondu à l'appel. Monsieur le président, ils n'ont manqué qu'un jour de travail, soit lorsque la pandémie est apparue. Ils travaillent tous les jours dans les bureaux en question. Comme vous le savez, nous répondons aux demandes en ligne et fournissons les services sur rendez-vous seulement. Nous disposons de 33 centres de services dans la province, et, à l'heure actuelle, 10 d'entre eux sont ouverts au public et accessibles sur rendez-vous seulement. Les employés sont là pour faire le travail.

Le personnel est intervenu pour répondre aux appels de la ligne d'assistance sur la COVID-19. Il accomplit ce travail, et c'est pourquoi nous ne disposons pas d'autant de personnes qu'il le faut dans nos centres de services pour tous les rouvrir sur-le-champ. Nous examinons la situation sous tous ses aspects. La réouverture se fera de façon progressive. Cependant, contrairement à d'autres provinces, nous sommes restés ouverts. Nous fournissons des services au public, et je suis fière du travail que le personnel a accompli. Merci.

M^{me} Rogers (Moncton-Sud, L): Je remercie la ministre. Toutefois, Monsieur le président, j'aimerais savoir si la ministre voudrait présenter à la Chambre une liste détaillée qui nous montre clairement quels sont les centres de Services Nouveau-Brunswick qui rouvriront et la date de leur réouverture. J'entends la réouverture complète pour que le public puisse



Questions orales

être servi. Par exemple, le secteur privé reprend ses activités et fait de son mieux pour redémarrer l'économie afin de servir les gens du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il applique les mesures visant à limiter la propagation de la COVID-19 ; je me demande donc pourquoi le gouvernement ne montre pas l'exemple à cet égard.

L'hon. M^{me} S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre de Services NB, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC): Monsieur le président, je veux corriger les renseignements donnés. Nous sommes ouverts. Nous servons les gens. Ces derniers nous appellent sur la ligne d'assistance et ils sont servis. S'ils doivent se rendre dans un bureau... Comme je l'ai mentionné il y a deux ou trois semaines, Services Nouveau-Brunswick fournit 429 services. Nous pouvons fournir tous ces services en ligne et, s'il n'est pas possible de le faire par ordinateur, nous pouvons les fournir par téléphone. Tout le monde a un téléphone. Sur l'ensemble des services fournis, seuls 30 nécessitent que les gens se rendent dans un centre pour recevoir de l'aide. Donc, nous sommes demeurés ouverts. Il y a 10 centres qui sont ouverts, et certains rouvriront bientôt au fur et à mesure, au cours des deux ou trois prochaines semaines. Il y a un processus à suivre. Nous cherchons à déterminer les options qui s'offrent à nous pour mieux servir le public. Encore une fois, je suis fière du travail qui est réalisé.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L): Monsieur le président, même si la ministre l'a mentionné, je tiens à lui rappeler que les bureaux de Kedgwick et de Saint-Quentin sont actuellement fermés; alors, on demande aux gens de ces localités de se rediriger vers le bureau de Campbellton. J'aimerais que la ministre comprenne que les gens de Kedgwick et de Saint-Quentin sont dans une zone jaune, contrairement aux gens de Campbellton, où, en raison de la COVID-19, la zone est actuellement orange.

Les gens sont frustrés d'apprendre cette directive, et, encore ce matin, la ministre m'a répondu en disant : Eh bien, n'envoie pas les gens à Campbellton, mais à Woodstook ou à Edmundston. Ou encore, ils peuvent appeler le bureau.

J'aimerais que la ministre me dise ceci : Quels bureaux vont rouvrir et à quelle date? De plus, j'aimerais savoir si elle-même a essayé la ligne 1 800 qu'elle prône tant.

[Traduction]

L'hon. M^{me} S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre de Services NB, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC): Nous sommes conscients que, parfois, lorsqu'on appelle au numéro, il y a un temps d'attente; toutefois, comme je l'ai dit, les gens peuvent appeler au numéro. Service Canada a parfois une attente de quatre heures. En ce qui nous concerne, l'attente maximale est de 10 à 15 minutes. Oui, nous avons eu des difficultés avec une partie du vieux matériel avec lequel nous nous sommes efforcés de travailler. À certains moments, les gens doivent effectivement attendre plus longtemps. Nous avons eu en fait des



Questions orales

problèmes pendant quelques jours avec les lignes téléphoniques, mais les gens doivent tout de même appeler au numéro. C'est le processus à suivre pour le moment. Même si nous sommes aux prises avec la pandémie de COVID-19, notre personnel est toujours fidèle au poste. Si les gens ont besoin d'aide, ils doivent appeler au numéro en question. Quelqu'un les aidera au téléphone. Dans le cas de certains services, les gens n'ont probablement pas besoin de se rendre à un bureau. De tels services sont actuellement offerts, et le travail s'accomplit.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L): Monsieur le président, la semaine dernière, les gens qui défendent les personnes les plus vulnérables de la province ont été surpris d'apprendre que de profonds changements s'opéraient au sein du ministère du Développement social en ce qui concerne la réduction du nombre de zones de gestion, qui passe de huit à quatre. Selon Claude Snow, champion de la justice sociale, il n'avait pas été annoncé que le gouvernement transformerait les régions en zones administratives. Les gens du gouvernement ne nous ont pas donné l'occasion de faire des observations ni de les prévenir des effets éventuels d'une telle restructuration. La ministre dirait-elle à la Chambre quels sont les groupes de défense des pauvres, des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale et d'autres personnes du Nouveau-Brunswick qu'elle a consultés au sujet de la décision?

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC): Merci, Monsieur le président. Je pense qu'il est vraiment important de comprendre précisément la situation entourant les prétendus profonds changements. Huit régions ont été remplacées par quatre zones. Un certain nombre de personnes ont pris leur retraite, et deux ou trois directeurs régionaux avaient postulé un poste et ont obtenu une promotion au sein du bureau central, ce qui a facilité le processus. Les quatre zones se trouveront désormais sous la direction de directeurs généraux. Ces directeurs généraux feront partie de la haute direction du ministère. Les lundis, ils participeront aux réunions de la haute direction et ils seront bien plus près du ministère dans son ensemble et travailleront bien plus étroitement avec celuici. Cela se traduira par une amélioration des services en ce qui concerne le mode de mise en oeuvre des politiques et favorisera une participation accrue des directeurs. Cela donnera à leur voix plus de force, Monsieur le président. Il s'agit d'une très bonne mesure.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L): Merci beaucoup, Monsieur le président. La mesure n'est pas très bonne si vous éliminez des postes dans les régions rurales de la province. La population de Miramichi ne sera pas mieux servie par une personne qui travaille dans un bureau de Fredericton et ne comprend pas ce qui se passe. Non seulement la décision a été prise, mais elle a aussi été prise pendant une pandémie, sans réflexion ni consultation sur l'ampleur des efforts déployés par tout le personnel de Développement



Questions orales

social et le fait qu'il risque sa propre vie au service des personnes les plus vulnérables. La réalisation de telles compressions sans aucune discussion est inconcevable, Monsieur le président. Comme l'a dit Claude Snow : Sur le papier, il s'agit d'un plan rationnel, car les gens travaillaient simplement avec des données, mais dans la pratique et sur le plan du fonctionnement, c'est tout autre chose ; sa mise en oeuvre donnera lieu à des injustices et des inégalités.

Certaines personnes ont comparé la mesure à la malheureuse réforme des soins de santé qui a visé les régions rurales du Nouveau-Brunswick il n'y a pas si longtemps et que le gouvernement actuel avait aussi qualifiée de très bonne mesure. La mesure se traduira par une diminution des services pour les personnes concernées. En quoi la mesure diffère-t-elle des compressions précédemment annoncées?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC): Tout d'abord, Monsieur le président, l'opposition voudrait qualifier la mesure de « compressions », mais personne n'a perdu son emploi. Nous avons procédé en tenant compte de départs à la retraite et nous avons promu des personnes à une poste de gestionnaire au sein du bureau central. Si nous voulons tout faire comme nous le faisons depuis des années... La structure est littéralement la même depuis des années.

Les zones sont maintenant de même taille et de même nature. Les gestionnaires sont qualifiés. Les personnes qui occuperont les nouveaux postes de directeurs généraux seront en communication directe avec le bureau central tous les lundis. Elles participeront à chaque réunion hebdomadaire tenue. Désormais, elles pourront mieux se faire entendre et exerceront une influence accrue, leur voix aura plus de poids, et la prestation de services sera assurée plus équitablement à l'échelle provinciale. Merci, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le Règlement ne peut être invoqué pendant la période des questions.

M^{me} **Harris** (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, permettez-moi de préciser aux gens du Nouveau-Brunswick que, lorsque nous passons de huit à quatre, il s'agit d'une compression, un point c'est tout.

Les annonces, comme celle dont il est question, que le gouvernement a faites durant la pandémie sont inconcevables. De plus, l'annonce, la très triste annonce... Le jour où nous avons dû annoncer notre premier décès au Nouveau-Brunswick est aussi celui où vous avez annoncé le début des visites dans les foyers de soins à l'extérieur de la région du Restigouche. Non seulement vous avez fait cette annonce, mais vous l'avez aussi faite sans en avertir les foyers de soins afin qu'ils puissent être prêts, afin qu'ils puissent préparer les pensionnaires à sortir à l'occasion d'une visite, puis à rentrer. En fait, la plupart des foyers



Questions orales

de soins n'ont pas pu le faire le lendemain. Je le sais parce que mon beau-père habite dans un foyer des soins, et ma belle-mère a téléphoné à l'établissement pour se renseigner, mais les gens du foyer de soins lui ont dit qu'ils n'étaient pas au courant. Quand commencerezvous à consulter les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC): Monsieur le président, j'ai personnellement demandé que chaque administrateur soit joint par téléphone deux jours avant notre annonce. La députée d'en face veut dire que nous avons annoncé le début des visites, mais nous avons annoncé que les foyers pouvaient se préparer, établir un plan et être prêts au début des visites. Nous avons clairement fait savoir à chaque foyer que c'était à eux de gérer le tout. Chaque foyer doit être prêt. Tous les foyers doivent estimer qu'ils sont en mesure de protéger la santé et la sécurité non seulement de leurs pensionnaires, mais aussi de leur personnel.

Monsieur le président, les familles qui comptent des pensionnaires dans des foyers de soins attendent depuis très longtemps. Nous avons été séparés très longtemps de nos proches et nous devons commencer à nous préparer à une nouvelle réalité. Voilà ce que nous ferons. Aucun foyer de soins ni aucun établissement de soins de longue durée ne sera forcé de prendre une mesure qui le rend mal à l'aise. Nous les appuierons.

ÉDUCATION

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L): Merci, Monsieur le président. En parlant de changements furtifs, un autre changement furtif tout à fait inattendu a été l'élimination de postes de coordonnateurs de la diversité et du respect dans le secteur anglophone. Compte tenu du climat mondial actuel et du besoin de changement, ne s'agit-il pas d'un rôle que notre système d'éducation devrait élargir et appuyer? Ma question s'adresse évidemment au ministre de l'Éducation.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC): Merci, Monsieur le président. Je remercie le député dans la tribune de la question. Les postes n'ont pas été éliminés. Les gens d'en face savent sans doute que, depuis quelques mois, la province, le pays et le monde sont aux prises avec quelque chose qui s'appelle la COVID-19. L'arrivée de la pandémie a transformé la prestation des services gouvernementaux, de la même façon qu'elle a changé notre mode de vie à tous.

Les parlementaires sont bien au courant de la situation, car j'avais soulevé la question ; les parlementaires, lorsqu'ils étaient de ce côté-ci de la Chambre, ont soulevé la même question à propos de la pénurie de personnel enseignant dans la province lorsque les circonstances étaient plus favorables. Monsieur le président, les circonstances ne sont plus



Questions orales

favorables. Nous sommes aux prises avec une pandémie mondiale et, dans le contexte de cette pandémie mondiale, nous devons modifier la gestion de nos écoles pour que nous puissions nous adapter à la nouvelle normalité, comme ma collègue vient de le mentionner. Nous demandons aux personnes qui travaillent dans les districts, aux personnes qui travaillent dans les bureaux du ministère et aux personnes qui ont de l'expérience au sein du système d'éducation d'être dans les salles de classe, car c'est là que nous avons besoin de nos enseignants malgré la pandémie, pour aider les élèves à continuer leur cheminement éducatif. Merci, Monsieur le président.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L): Merci, Monsieur le président, et je remercie le ministre de la réponse. Étant donné le climat actuel, nous constatons la tenue de manifestations partout aux États-Unis, partout en Europe et partout dans le monde qui réclament que nous embrassions la diversité. Le ministre reconnaît-il au moins qu'il importe d'enseigner à nos enfants et à nos jeunes l'importance de la diversité et de l'égalité? Le ministre reconnaîtra-t-il au moins cela?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC): Monsieur le président, je remercie le député de la question. Absolument, oui — absolument. Il faut nous ouvrir à un Nouveau-Brunswick qui accueille des gens du monde entier, qui célèbre sa population ainsi que toute sa diversité et ses forces, soit les gens du Nouveau-Brunswick qui viennent d'horizons divers et ont une histoire et des expériences différentes. Nous devons bâtir une province qui encourage tout le monde à venir vivre au Nouveau-Brunswick dès que les frontières pourront être ouvertes en toute sécurité et nous devons présenter une province dont l'économie est florissante, dont le gouvernement est efficace et dont le secteur privé génère la richesse dont nous avons tous besoin.

La diversité des gens que nous verrons venir dans la province en provenance d'endroits comme la Corée du Sud et de pays d'Afrique... Les gens chercheront à s'installer dans la province. Les gens de la province qui viennent d'horizons divers et les gens d'orientations sexuelles diverses... Nous accueillons tout le monde dans notre province. Voilà ce qui fait du Nouveau-Brunswick une magnifique province, et je pense que je peux dire au nom de tous les parlementaires que nous célébrons la diversité. Je remercie le...

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, vice-président, L): Je remercie le ministre de sa réponse, Monsieur le président. Puisque le ministre estime que la diversité est importante et que nous devrions la promouvoir, s'engagera-t-il alors à introduire l'éducation de la diversité et du respect dans les programmes d'études enseignés dans toutes les écoles et salles de classe au cours de la prochaine année scolaire?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député. Nous vivons à une époque inhabituelle. Je me souviens d'un député à l'allure semblable sur le parquet qui a dit qu'il ne fallait apporter aucun changement malgré les efforts du



Questions orales

ministre, qualifiés de précipités, je crois, pour transformer le système d'éducation de la province. D'après le député, nous avions besoin de calme, nous avions besoin de stabilité et nous n'avions besoin d'aucun changement parce que l'équipe précédente avait laissé les choses en excellent état à la fin de son mandat.

Monsieur le président, j'ai toujours été déterminé à agir. Je peux dire tout de suite que nous nous emploierons à faire avancer non seulement le dossier dont parle le député, mais aussi une série d'autres changements. Contrairement à l'équipe du député, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons qu'il faut agir et qu'il faut faire avancer les choses dans l'intérêt des enfants de notre province. C'est ce que nous ferons en nous appuyant sur des données probantes. C'est ce que nous ferons en nous appuyant sur des consultations comme celles menées plus tôt cette année dans le cadre du livre vert et qui ont été en général considérées par les gens du milieu de l'éducation, ceux qui s'y connaissent le mieux, comme du jamais vu dans l'histoire du système de la province. Nous continuerons de faire des progrès, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question.

ENQUÊTES POLICIÈRES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V): Monsieur le président, la semaine dernière, les gens du Nouveau-Brunswick ont été horrifiés d'apprendre que Chantel Moore, une jeune mère autochtone, avait été abattue par un agent de police d'Edmundston. Des membres de sa famille en provenance de la Colombie-Britannique sont arrivés au Nouveau-Brunswick afin d'être près de sa mère Martha et de sa fille Gracie, et il faut qu'ils sachent exactement ce qui s'est passé.

Chantel n'était pas destinée à mourir. Elle ne devrait pas être morte. L'agent de police ne devrait pas avoir sa mort sur la conscience. Quelque chose a mal tourné, tristement, et c'est pourquoi il faut fournir à la famille des réponses à toutes ses questions, pas dans six mois, mais maintenant. Il est inacceptable et cruel que la famille doive attendre qu'un rapport définitif soit rédigé par l'équipe québécoise d'intervention en cas d'incident grave, laquelle est tenue de rendre des comptes à Québec, et qu'il soit examiné à huis clos avant d'être finalement rendu public. Le ministre de la Sécurité publique veillera-t-il à ce qu'un rapport préliminaire soit fourni à la famille puis rendu public avant la fin du mois?

L'hon. M. Urquhart (Carleton-York, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme vous pouvez l'imaginer, il n'y a rien de plus difficile que d'avoir à enterrer un de ses enfants. Je veux exprimer mes condoléances à la famille de la victime. Surtout lorsqu'on fait partie d'une communauté autochtone... Comme vous le savez, ma femme est autochtone. J'ai téléphoné à la chef Bernard de la Première Nation, et je lui ai bien précisé que nous ne ménageons aucun effort. Ce qui est malheureux ou difficile dans la... Tous les éléments feront l'objet d'une enquête. Les membres de la famille, venant d'un peu partout au Canada, sont maintenant ici, et nous nous assurons que quelqu'un les

Questions orales

accompagne en tout temps. Toutefois, dans le cas d'une enquête, qu'une poursuite criminelle soit intentée ou non, il n'est pas possible de communiquer beaucoup de renseignements avant de connaître le fond de l'histoire. Nous avons entendu de nombreuses versions différentes.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V): Monsieur le président, malgré la recommandation visant la création d'une équipe d'intervention en cas d'incident grave formulée dans le rapport Alphonse MacNeil, qui a été présenté au ministre de la Sécurité publique pas plus tard qu'en octobre dernier, le Nouveau-Brunswick n'est pas doté d'une telle équipe ; il sera donc difficile d'avoir une emprise sur la période pendant laquelle l'équipe québécoise travaillera sur l'enquête. Lors du dépôt du rapport, le ministre a dit qu'il réunirait des parties prenantes dans un délai d'un mois ou deux afin de discuter de la possibilité d'en créer une. Les chefs de police ont déjà indiqué être en faveur de la recommandation. Nous demeurons tributaires des équipes d'intervention en cas d'incident grave d'autres provinces, et, sans l'intervention directe du ministre de la Sécurité publique, il pourrait s'écouler six mois ou plus avant que la famille de Chantel Moore et le public puissent obtenir réponse à leurs questions à propos de son meurtre.

Le ministre de la Sécurité publique s'engagera-t-il auprès de la Chambre à ce que, d'ici à septembre, le Nouveau-Brunswick soit doté de sa propre équipe d'intervention en cas d'incident grave, qui sera dûment constituée afin de refléter la diversité de notre société et qui sera tenue de rendre des comptes à la population du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Urquhart (Carleton-York, ministre de la Sécurité publique, PC): Non, j'ai bien peur qu'il ne soit possible de créer une telle équipe. J'aimerais que ce le soit. J'aimerais pouvoir le faire. J'en ai déjà discuté avec le député, et j'en ai aussi discuté avec mon ministère. Je suis sérieusement préoccupé par la façon dont la police intervient... Je crois sincèrement que nous devrions demander à un autre organisme d'examiner la question. Je ne crois pas que de doter le Nouveau-Brunswick de sa propre équipe d'intervention soit la bonne solution. Les directives que je transmets à mon ministère, à mon parti et à vos groupes, c'est que je me penche sur la question et que je veux que le tout aille de l'avant. Rien ne se passe maintenant. La possibilité existe d'avoir une agence pour les Maritimes ou l'Atlantique. Si vous êtes un expert dans le domaine, vous devez travailler pour de telles agences. Heureusement, nous n'avons pas beaucoup d'affaires du genre en ce moment. Cependant, s'il y avait une équipe à laquelle les trois provinces Maritimes pourraient faire appel, je pense que nous serions mieux servis.

Questions orales

RECRUTEMENT

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG): Merci, Monsieur le président. Vous savez, avant la pandémie, j'ai toujours eu de vives préoccupations au sujet des travailleurs de l'extérieur de la province qui venaient ici et qui, bien souvent, enlevaient des emplois aux gens du Nouveau-Brunswick, surtout compte tenu du taux de chômage actuel qui est si élevé. Toutefois, pendant la pandémie, le sujet est devenu encore plus préoccupant à mon avis. Nous avons reçu plusieurs appels à notre bureau concernant des « travailleurs essentiels » qui viennent de l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Ma question s'adresse au premier ministre. Savons-nous exactement combien il y a dans la province de travailleurs essentiels qui ne sont pas du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Merci de la question. Monsieur le président, nous connaissons le chiffre. Je ne connais pas le chiffre exact, mais les travailleurs qui viennent dans la province doivent s'organiser par l'intermédiaire de Travail sécuritaire NB pour s'assurer de respecter tous les protocoles. Cela ne signifie pas qu'ils s'isolent pendant 14 jours avant d'aller au travail. Cela signifie que leur lieu de travail a été défini, qu'ils savent dans quelle région ils travaillent et qu'ils sont isolés des autres travailleurs de la province. Si cela n'est pas possible, ils doivent alors s'isoler pendant 14 jours. Nous procédons d'ailleurs de la même façon ici à l'égard des employés de nos compagnies lorsqu'ils se déplacent, eux aussi, dans d'autres provinces pour travailler ou soumissionner à des contrats. Cela fait partie de la relance d'une économie. Cela fait partie des risques additionnels à prendre pour permettre à nos entreprises de reprendre leurs activités comme dans le passé.

Les demandes concernant l'évaluation du lieu de travail par Travail sécuritaire NB doivent être présentées à Travail sécuritaire NB. La commission évalue le site et détermine quels protocoles doivent être établis pour assurer la sécurité des activités. Je peux me renseigner sur le nombre de travailleurs de l'extérieur qui sont ici en ce moment, mais je ne le connais pas de mémoire.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG): Merci, Monsieur le président, et merci au premier ministre de la réponse. J'aimerais approfondir un peu le sujet, car il n'est pas simplement question du nombre de personnes et de compagnies de l'extérieur de la province qui travaillent ici. La question est la suivante: Sur quelle base les travailleurs sont-ils désignés essentiels? Si nous avons ici, au Nouveau-Brunswick, des travailleurs qui peuvent faire le même travail, n'est-ce pas juste et équitable de protéger nos travailleurs du Nouveau-Brunswick, surtout compte tenu de la pandémie et du fait que nous fermons nos frontières à toutes les autres personnes? Encore une fois, ma question s'adresse au premier ministre. Pour ce qui est des travailleurs essentiels, comment sont-ils classifiés? Comment est-il déterminé qu'un travailleur est essentiel et doit venir de l'extérieur du Nouveau-Brunswick pour enlever des emplois aux gens du Nouveau-Brunswick?

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Eh bien, la question me rappelle la situation concernant les travailleurs étrangers temporaires où j'essayais de donner plus d'emplois aux gens du Nouveau-Brunswick. La mesure ne semblait pas recevoir autant d'appui qu'elle aurait pu en recevoir à la Chambre, en particulier. Dans le cas présent, les entreprises lancent des appels d'offres pour leurs contrats, et les gens présentent des soumissions pour les obtenir. Cela fait partie de la relance de notre économie.

Dans certains cas, il semble que des gens songent à la pandémie actuelle et se disent peutêtre qu'ils ont la capacité de faire tel ou tel travail. Tandis que, dans le passé, l'histoire montre que... Disons que vous travaillez dans une usine ou un autre établissement industriel et qu'il faut posséder certaines compétences pour y travailler. Vous réunissez différentes personnes. Elles peuvent appartenir à divers groupes. Bien sûr, en ce qui concerne les compagnies en question, nous nous attendons à ce que la majorité ou l'ensemble des gens qu'elles emploient soient du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire des gens qui sont en fait formés et capables de faire le travail.

Il faut faire appel de temps en temps et pour certains projets à des gens ayant une formation spécialisée. Les compagnies font appel à des gens de l'extérieur de la province ou peut-être même du pays pour rouvrir leurs usines ou pour effectuer le travail spécialisé. D'après ce qu'on me dit, c'est le cas ici, et nous nous attendrions à ce que les mesures soient respectées.

[Original]

NOMINATIONS

M. Bourque (Kent-Sud, L): Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Mon collègue a parlé de changements furtifs. Eh bien, puisqu'il en est question, notons qu'il y en a eu d'autres, liés à un récent remaniement sous-ministériel. Contrairement aux remaniements sous-ministériels précédents, le changement n'a pas été annoncé par voie de communiqué de presse. Le sous-ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie est maintenant aussi sous-ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Cela ressemble beaucoup à un chat qui surveille un canari. La décision était clairement celle du premier ministre.

Nous savons que les conflits d'intérêts peuvent être tant réels que perçus. Le premier ministre admettra-t-il que les deux ministères en question donnent clairement l'impression de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts du moins apparent, où l'un est perçu



Questions orales

comme un promoteur et l'autre, comme une autorité de réglementation? Le premier ministre est-il conscient du conflit d'intérêts?

[Original]

Merci.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC): Monsieur le président, l'environnement n'est pas à la discrétion d'un seul ministère. Il revient à l'ensemble de l'appareil gouvernemental de veiller sur notre environnement. Dans ce cas-ci, un avis juridique a été sollicité pour savoir s'il y avait la moindre préoccupation au sujet d'un possible conflit d'intérêts. Nous avons reçu l'avis de procéder aux changements puisqu'il n'y avait aucun conflit d'intérêts apparent.

Monsieur le président, je veux toutefois apporter des précisions sur un autre petit aspect en particulier relativement au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Ce n'est pas Environnement. C'est plutôt le ministère des Ressources naturelles qui a le plus contribué à la conservation dans l'histoire de la province en faisant passer de 5 % à 10 % la superficie des terres qui sont conservées. Le ministre Holland mérite une mention toute particulière pour avoir rendu cela possible. C'est effectivement le ministère des Ressources naturelles qui a concrétisé le tout. Chaque ministère a le devoir, le besoin impératif, la responsabilité et l'obligation de protéger l'environnement de notre belle province.

Le président (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée.

